

## **Déclaration préalable de la FSU au CTSD du 22 juin 2017**

Monsieur le Directeur Académique, Mesdames, Messieurs,

Le CTSD de ce jour se réunit quelques jours après le second tour des élections législatives, qui marque la fin d'une séquence électorale inédite à nombreux égards, dont nous devons, en tant que fonctionnaires du service public d'éducation, souligner quelques faits marquants.

Si la FSU se réjouit de la défaite de la candidate du Front National au second tour des élections présidentielles, sa présence ne saurait être banalisée. Elle est en effet le triste signe que le discours haineux et xénophobe de l'extrême droite trouve un écho dans une partie significative de l'électorat, délaissé depuis plusieurs décennies par des politiques libérales qui n'ont cessé d'aggraver les inégalités sociales. Ce phénomène va de pair avec les taux d'abstention record aux deux tours des élections législatives, qui témoignent de la perte de confiance de l'électorat en la capacité des politiques défendues par le président nouvellement élu à répondre à leurs aspirations à plus de justice sociale et d'égalité dans ce pays.

Les annonces faites par le gouvernement en matière de politique économique et sociale laissent présager la mise en place des mêmes politiques néo-libérales aux effets dévastateurs que nous connaissons : réforme des retraites mettant profondément en cause le système actuel par répartition, réforme du Code du travail visant à détricoter les protections collectives, volonté de s'affranchir de tout dialogue social en légiférant par ordonnances. La Fonction publique est particulièrement visée par des suppressions massives de postes de fonctionnaires, le gel du point d'indice, le rétablissement de la journée de carence, des coupes budgétaires ... et ce alors qu'il faudrait tout au contraire renforcer le service public, afin qu'il joue pleinement son rôle incontournable de compensation des inégalités sociales.

Dans ce contexte, la FSU appelle à participer au rassemblement initié par l'intersyndicale régionale (CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF) le mardi 27 juin pour dénoncer les reculs sociaux annoncés, en particulier concernant le code du travail.

En ce qui concerne la politique éducative, si le projet de décret sur la réforme du collège 2016 présenté au CSE le 8 juin assouplit quelque peu les contraintes pesant sur la liberté pédagogique des enseignants (AP, EPI ...), il renforce le cœur de la réforme, à savoir une logique d'autonomie des établissements qui ne cesse d'accroître les tensions déjà lourdes entre les enseignants et les personnels de direction, et entre les enseignants eux-mêmes, par la mise en concurrence des disciplines et des établissements. Il s'agit donc avant tout d'une mesure de dérégulation et de dérèglementation néolibérale du système scolaire et donc de destruction du caractère national du service public d'éducation.

En matière de formation professionnelle des jeunes, le nouveau Président veut donner la priorité au développement de l'apprentissage, avec au passage une affectation des ressources financières issues de la taxe réservée aux seuls établissements formant des apprentis. Qu'en sera-t-il de l'avenir de l'enseignement professionnel ? Il risque de subir encore des attaques au profit des chambres consulaires et du patronat ayant la main sur l'apprentissage. Au contraire, il conviendrait que l'enseignement Professionnel soit renforcé et doté de moyens à la hauteur de l'intérêt des élèves et des personnels. Ce détricotage de l'Éducation nationale doit cesser.

Le changement de gouvernement amène comme à chaque fois son lot d'annonces concernant l'école et l'exercice du métier d'enseignant, qui suscite inquiétudes et interrogations de nos collègues : organisation de la semaine scolaire, remise en cause du Plus De Maîtres Que De Classes et de ses conditions d'exercice, CP dédoublés en éducation prioritaire, redoublement etc...

La clarification est nécessaire pour que nos collègues puissent exercer sereinement leurs missions dans de meilleures conditions.

La mesure phare du programme du président porte sur la réduction du nombre d'élèves pour certaines classes dans les écoles de l'éducation prioritaire. L'objectif précipité de ramener à 12 le nombre d'élèves en CP et CE1 dans ces écoles en redéployant des postes et en mettant fin au dispositif « plus de maîtres que de classes » désorganise les écoles. Le moins que l'on puisse dire est que la FSU ne voit pas d'un bon œil cette substitution. D'autre part, les décharges de direction seront-elles abondées en conséquence du niveau d'augmentation du nombre de classes dans les écoles élémentaires REP+? L'intitulé CP 100 % réussite est de mauvais augure. Il inquiète sur les futures modalités d'évaluation du dispositif et sur les techniques de « reporting » qui seront mises en œuvre.

Une nouvelle organisation du lycée est présentée comme articulée au renforcement de l'autonomie des établissements, au développement de l'innovation et à la promotion de l'apprentissage. Le baccalauréat en serait réduit à ponctuer le « continuum bac -3/bac +3 », déjà promu par les gouvernements précédents.

Les think tanks des instituts Terra Nova et Montaigne, ainsi que l'institut gouvernemental France Stratégie voient ici repris mot pour mot la plupart de leurs préconisations, visant à transformer profondément l'architecture du système éducatif :

- création de parcours intégrés entre le lycée et la licence en déterminant l'orientation vers des filières sélectives longues pour les uns, vers des filières professionnelles pour les autres. Les élèves souhaitant poursuivre en licence « libre » dans les formations générales devraient passer un « test de positionnement » durant la Terminale.
- Construction de parcours à la carte à partir de modules au terme desquels les compétences acquises seraient clairement identifiées.
- Création d'un corps enseignant commun aux lycées et au premier cycle universitaire
- Organisation du cycle terminal en semestres, avec des « unités d'enseignement » à valider, sous forme de contrôle en cours de formation en fin de semestre

La mise en œuvre de tels projets consommerait la rupture entre collège et lycée, pour institutionnaliser la sélection à l'entrée des universités et même dès le lycée. Ils sacrifieraient l'ambition d'une culture commune émancipatrice sur l'autel de parcours individuels évalués localement. Un lycée à la carte permettant de renforcer les inégalités entre les établissements et les élèves n'est pas acceptable.

Ce CTSD a pour ordre du jour l'attribution des moyens de vie scolaire. Ces derniers n'ayant pas été réévalués par le ministère, le projet que vous allez nous présenter se fait à moyen constant et par redéploiement. Pour accueillir, à la rentrée 2017, 2422 élèves de plus qu'en 2016, le second degré recevra 4,5 ETP d'AED, AP et AEI de plus que l'an dernier, soit un ETP en plus pour 538 élèves supplémentaires, une goutte d'eau dans l'océan ! Le taux d'encadrement continue de se dégrader : il y aura à la rentrée 2017, un ETP pour 111 élèves contre 1 ETP pour 109 élèves un an auparavant. Dans les lycées particulièrement, la situation s'aggrave car nous passons de 1 ETP pour 135 élèves, à 1 ETP pour 145 élèves en quelques années. Plusieurs lycées perdent des postes d'AED sans raison apparente autre que le redéploiement rendu nécessaire par l'absence de moyens suffisants pour compenser la forte poussée démographique en lycée. Si on observe les postes de CPE, les lycées semblent relativement mieux lotis que les collèges, mais l'on attribue à chaque établissement 1 CPE par tranche de 300 élèves, ce que le SNES revendique, une vingtaine de lycées au moins recevraient au moins 0,5 poste supplémentaire.

Pour les collèges, à quelques rares exceptions près, les collèges qui approchent ou dépassent les 600 élèves, ne disposent que d'un seul CPE, c'est même le cas pour presque tous les collèges de type 3 dépassant les 700 élèves, voire les 800 et pour l'ensemble des collèges de type 4.

Si la question de l'encadrement des élèves par les Vie Scolaire, ne saurait comme dans d'autres domaines, se limiter un problème de moyens, force est de constater que le compte n'y sera pas, alors même que les conditions d'exercice des équipes de vie scolaire se dégradent du fait de l'augmentation des missions de surveillance induites par le maintien de l'état d'urgence (contrôle à l'entrée des EPLE, circulation plus fréquente des équipes dans les locaux ...) et l'augmentation du temps de prise en charges des élèves hors temps de cours (pause méridienne allongée, emploi du temps à trous ...).

Dans ce contexte, nous souhaiterions que soit organisé l'an prochain au sein de ce comité un groupe de travail consacré à l'examen des critères d'attribution des moyens Vie Scolaire.

La mise en place du dispositif "Devoirs Faits", grâce aux recours à des jeunes en service civiques nous inquiète. Nous aimerions savoir comment elle sera mise en oeuvre concrètement dans notre département. Nous dénonçons le recours à ces personnels insuffisamment qualifié et formés, mal payés, exerçant dans les établissements des missions de service public en se substituant à des emplois statutaires.

Nous regrettons de n'avoir pu disposer de documents préparatoires nous permettant d'analyser plus finement la questions des postes de médecins scolaires et d'infirmières. Néanmoins, nos collègues nous ont fait part des difficultés qu'elles éprouvent à accomplir sereinement leurs missions. 80% des infirmières exercent dans un, voire deux collèges ainsi que leurs écoles de rattachement. Cela rend compliqué l'investissement dans chacun des établissements, d'autant que dans bien des cas, la charge de travail est accrue par l'absence de compensation des temps partiels, fréquents chez les infirmières scolaires. L'organisation du travail en équipe pluriprofessionnelle est complexe du fait de la présence trop peu fréquente des assistantes sociales et médecins scolaires. Certains collègues font par d'un sentiment d'isolement voire de souffrance au travail, et se sentent insuffisamment soutenues par la médecine de prévention. Les collègues contractuelles enfin, expriment le souhait d'être davantage accompagnées dans la préparation du concours, et demandent le droit de bénéficier de tuteurs comme c'est le cas pour les stagiaires.

Au sujet des CUI et des AESH, nous revendiquons la création d'un corps spécifique de la fonction publique pour les personnels exerçant leurs missions. Les décrets existant concernant les CUI et des AESH ne créent pas un cadre légal suffisant pour permettre à ces personnels d'exercer sereinement leurs missions. Avec l'annualisation forcée du temps de travail, le faible niveau de rémunération à peine supérieur au SMIC, l'instabilité de leurs contrat, les collègues font face à une précarité écrasante. Pratiquement, peu de collègues profitent des formations incluses dans le temps de service, auxquelles ils ont droit, ou bénéficient d'un contrat AESH après avoir effectué deux ans de CUI. Ils sont régulièrement victimes d'abus de pouvoir des chefs d'établissement en raison de leur mode de recrutement. Les décrets de juin et juillet 2014 relatifs aux conditions de recrutement et d'emploi des AESH ne proposent pas plus qu'un CDI, et non une titularisation au sein d'un véritable corps de la fonction publique qui apporterait à ces personnels des perspectives de progression salariale, des droits à mutation et la sécurité de l'emploi.

Concernant la préparation de rentrée 2017 dans le le second degré, plusieurs établissements nous ont contactés car les enseignants découvrent maintenant que des suppressions de postes ont été décidées (collège le Village de Trappes) ou des compléments de service créés (collège Verne des Mureaux, collège Henri IV de Meulan) sans avoir été au préalable soumis à l'approbation des CA. Nous contestons ces décisions arbitraires prises par les chefs d'établissements au mépris des prérogatives des CA et des élus qui représentent les équipes.

Plusieurs établissements sont par ailleurs confrontés à des hausses de prévisions d'effectifs nécessitant l'ouverture de divisions à l'instar du collège Martin Luther King de Buc, collège Jean Zay de Verneuil. Leurs demandes ont été, pour partie satisfaites, nous nous en félicitons. Mais nous dénonçons le fait que des moyens soient actuellement repris à d'autres établissements, là encore sur

décision arbitraire du chef d'établissement, sans que les commissions permanentes n'aient été réunies ni les CA consultés. De telles pratiques supposent qu'aucun cas n'est fait des décisions des Comités techniques départementaux et des Conseils d'Administration qui se sont exprimés sur les ventilations de ces dotations. L'organisation des services des enseignants, les structures pédagogiques de ces collèges sont à réaménager, certains projets pédagogiques élaborés par les enseignants sont remis en cause : quelles divisions, quels dédoublements, quelles structures d'aide aux élèves supprimer ? Nous nous inquiétons également des conséquences que de telles mesures pourraient avoir sur les services d'enseignants affectés à temps plein dans ces établissements, et qui risqueraient de se retrouver, à la rentrée, à cheval sur plusieurs établissements.

Le SNES dénonce cette gestion comptable des moyens, dans le cadre d'enveloppes budgétaires insuffisantes, qui conduit à gérer la pénurie en retirant aux uns des moyens pour les attribuer à d'autres, dont les besoins sont jugés plus pressants. Il demande que des moyens suffisants soient attribués à tous les établissements afin de leur permettre de fonctionner de manière satisfaisante à la rentrée.

La FSU tient à remercier les personnels des services pour leur disponibilité, et pour la qualité de travail effectué dans le cadre de cette instance tout au long de cette année scolaire.

Monsieur le Directeur Académique, Mesdames, Messieurs, je vous remercie de votre attention.